



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Générale de l'Administration et des Ressources Humaines**  
Direction du Patrimoine et de la Sécurité

**CAHIER DES CHARGES - AO/Z00/DPS/017/2026**

**TRAVAUX DE REPRISE DU CÂBLAGE FIBRE OPTIQUE DES IMMEUBLES  
FONCTIONNELS DU SIÈGE DE LA BCEAO À DAKAR**

**JUIN 2026**

---

## **PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **Préambule**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) états membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

## **SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES**

### **I.1. Conditions de participation**

Sont admises à participer à la présente consultation les entreprises installées ou pouvant exercer dans l'un des Etats Membres de l'UEMOA. Plusieurs entreprises peuvent s'associer pour présenter leurs soumissions et, le cas échéant, doivent désigner un mandataire.

### **I.2. Frais de soumission**

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.3. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.4. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

### **I.5. Présentation des offres**

---

---

Les offres devront être présentées en quatre (4) parties distinctes, à savoir :

- une lettre de soumission ;
- une présentation du soumissionnaire et de ses sous-traitants, le cas échéant ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

#### **I.5.1. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe précisant tous les éléments de sa proposition. Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité par le soumissionnaire.

#### **I.5.2. Présentation du soumissionnaire et de ses sous-traitants**

La présentation du soumissionnaire et ses sous-traitants devra comprendre les informations suivantes :

- la présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ;
- une attestation d'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier ;
- une attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (3) mois ;
- une attestation d'usage délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de cet organisme ;
- une assurance Responsabilité Civile Professionnelle de l'Entreprise ;
- les états financiers certifiés des exercices 2023 et 2024.

**N.B.** : Il sera procédé à la vérification de la concordance des données financières fournies par les soumissionnaires avec celles disponibles auprès des Services des impôts. En cas de contradiction, l'offre du soumissionnaire concernée sera rejetée.

#### **I.5.3. Offre technique**

L'offre technique fera l'objet des éléments ci-après :

- la description détaillée des travaux à réaliser (le décommissionnement du câblage existant devra se faire à la fin des travaux de reprise du câblage) ;
  - la méthodologie de travail permettant la continuité des activités (l'entreprise devra tenir compte de l'obligation de maintien en condition opérationnelle des installations existantes pour toute la durée des travaux) ;
  - l'attestation du fabricant du matériel proposé ;
  - planning prévisionnel d'exécution des travaux (l'entreprise devra fournir un chronogramme de réalisation précisant la durée globale des travaux de reprise du câblage) ;
  - les fiches techniques du matériel proposé ;
  - les références des travaux similaires effectués au cours des 5 dernières années, avec les montants ;
  - la liste et les CV du personnel chargé des travaux ;
  - le délai de validité des offres qui doit être au moins de 180 jours.
  - la communication de toute autre information technique jugée utile.
-

#### **I.5.4. Offre financière**

Les prix devront être établis Hors Toutes Taxes et Hors Droit des Douanes. L'offre financière comprendra notamment, pour chaque lot :

- le coût de toutes les fournitures ;
- le coût des travaux ;
- le coût des options, le cas échéant ;
- le coût de toutes les suggestions dûment justifiées, le cas échéant.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

#### **I.6. Date et lieu de transmission des offres**

Les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse et à la date indiquées dans l'avis d'appel d'offres.

#### **I.7. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices et fiches techniques pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées de leur traduction certifiée en français.

#### **I.8. Conformité des offres**

Toute soumission qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

#### **I.9. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité administrative et technique, ainsi qu'à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

---

---

### **I.10. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

### **I.11. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète les biens qu'à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état du bien livré et de prouver son origine.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO.

### **I.12. Publication des résultats et notification provisoire du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

### **I.13. Confidentialité**

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
  - n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
-

- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

#### **I.14. Assurance**

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

#### **I.15. Litiges et contestations**

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais. Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

---

---

## SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

### II.1. Objet du marché

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prescriptions techniques pour les travaux de la reprise du câblage fibre optique des immeubles fonctionnels du Siège de la BCEAO à Dakar. Les travaux envisagés seront exécutés conformément aux textes et normes en vigueur relatifs au câblage fibre optique.

### II.2. Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique :

- **La reprise du câblage fibre optique multimodes OM5 des immeubles fonctionnels du Siège de la BCEAO.**

Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre forfaitaire pour le lot susmentionné.

### II.3 Description du câblage fibre optique existant

Le campus du Siège de la BCEAO compte six (6) immeubles dont : la Tour de 23 niveaux, le bâtiment Annexe R+12 de 13 niveaux, le COFEB de 5 niveaux, le bâtiment Imprimerie R+2 de 3 niveaux, le bâtiment de l'infirmierie et la salle de Conférence, tous deux sur un seul niveau.

Ces bâtiments sont desservis par des câbles fibres optiques qui font office d'interconnexion de chaque niveau d'étage vers les armoires de concentration des deux salles principales. Chaque niveau des bâtiments dispose d'un local technique.

Il existe également une interconnexion entre les différentes salles principales.

Une visite obligatoire des lieux sera organisée afin de permettre de mieux évaluer l'importance et la délicatesse des travaux, à la date indiquée dans l'avis d'appel d'offres, au Siège de la BCEAO sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar. Les soumissionnaires pourront, à l'issue de la visite, compléter leur offre de solutions, de matériels ou d'équipements non explicitement précisés dans le présent cahier des charges.

### II.4. Description des travaux de reprise du câblage fibre optique des immeubles fonctionnels du siège de la BCEAO

Il est attendu des soumissionnaires l'installation d'un nouveau câblage en fibres optiques multimodes OM5 du réseau informatique des immeubles fonctionnels du Siège de la BCEAO.

L'installation du nouveau câblage fibre optique inclut la fourniture et l'installation de deux (2) armoires de brassage 42U et des tiroirs optiques associés pour chaque terminaison de câble et des jarretières.

Les travaux attendus concernent :

- la fourniture et la pose des câbles en fibre optique de 12 paires multimodes OM5 entre le local technique de chaque étage de chaque immeuble fonctionnel du Siège de la BCEAO vers les armoires de concentration des bâtiments Tour et Annexe ;
  - la fourniture de deux (02) armoires informatiques de brassage (rack) 42U pour les points de concentration au niveau des bâtiments Tour et Annexe ;
-

- 
- la fourniture et la pose de quatre (4) câbles en fibre optique de 24 paires multimodes OM5 chacun entre les points de concentration des bâtiments Tour et Annexe ;
  - la fourniture et la pose de câbles en fibre optique de 24 paires multimodes OM5 entre le point de concentration du bâtiment Tour et la salle VSAT ;
  - la fourniture et la pose de câbles en fibre optique de 24 paires multimodes OM5 entre le point de concentration du bâtiment Annexe et la salle VSAT ;
  - la fourniture et la pose de trois (3) câbles en fibre optique de 24 paires multimodes OM5 chacun entre le point de concentration du bâtiment Tour et le local technique de la Mezzanine de la Tour ;
  - la fourniture des huit (800) jarretières optiques multimodes OM5 LC-LC dont 400 de longueur 2 mètres, 200 de longueur 10 mètres, 100 de longueur 15 mètres et 100 de longueur 20 mètres ;
  - la fourniture et la pose des tiroirs fibre optique rackables avec des embases LC pour chaque terminaison de câbles fibre optique ;
  - la dépose de l'ancien câblage après le transfert du réseau informatique de la BCEAO sur le nouveau câblage ;
  - la réalisation et la fourniture du document de test de mesure de bon fonctionnement du nouveau câblage fibre optique ;
  - La fourniture d'un schéma détaillé du nouveau câblage fibre optique.

**IMPORTANT :**

***Exécution et garantie des ouvrages***

Les prestations seront exécutées toutes sujétions comprises. En cas de défaut ou de non-conformité au présent cahier des charges, l'entreprise rectifiera ou remplacera les éléments en cause à première demande de la BCEAO, renonçant à toute réclamation. Les frais de remise en état des ouvrages tiers ou locaux, détériorés suite à ces interventions, incombent exclusivement à l'entreprise.

***Contraintes de percements et de cheminements***

L'entreprise devra prendre en charge les travaux de percements divers, ouvertures de trémies et traversées de dalles. Ceux-ci doivent impérativement préserver l'intégrité structurelle des bâtiments et faire l'objet de calfeutrements conformes aux exigences coupe-feu.

**II.5 Spécifications du câblage**

Il est à noter que les passages des câbles sont dans le faux plafond ou chemins existants. A l'issue de la visite obligatoire des lieux, les soumissionnaires devront identifier les passages appropriés pour la pose des nouveaux câbles.

Les deux (02) racks seront installés dans le centre de données au 6<sup>ème</sup> du bâtiment annexe et le sous-sol de la tour dans les mêmes espaces que ceux existants. A noter qu'il faut prendre les précautions nécessaires à la non-perturbation du réseau existant qui restera en fonctionnement durant la période des travaux. Au cas où, il sera nécessaire de changer ces localisations, il sera fait de commun accord, entre la Banque et le soumissionnaire. La visite de site est obligatoire pour une bonne compréhension des besoins.

---

Le tableau n°1 en annexe indique la distribution des deux (02) racks.

Le câblage en fibre optique devra répondre aux spécifications ci-après:

Caractéristique	Détail / Valeur	Norme / Référence
Type de fibre	Multimode WBMMF (Wide Band Multimode Fiber)	ISO/IEC 11801, TIA-492AAAE
Désignation	OM5	ISO/IEC 11801
Couleur de gaine	Vert citron (Lime Green)	ISO/IEC 60754
Diamètre du cœur	50 µm	IEC 60793
Diamètre de la gaine	125 µm	IEC 60793
Ouverture numérique (NA)	0,2	IEC 60793
Bande passante effective @850 nm	≥ 4700 MHz·km	ISO/IEC 11801
Bande passante effective @953 nm	≥ 2470 MHz·km	ISO/IEC 11801
Longueurs d'onde supportées	850 – 953 nm	ISO/IEC 11801
Atténuation maximale @850 nm	≤ 3,0 dB/km	IEC 60793
Atténuation maximale @953 nm	≤ 2,3 dB/km	IEC 60793
Transmission SWDM	Oui (multi-longueurs d'onde)	IEEE 802.3
Débit Ethernet supporté	10G / 40G / 100G	IEEE 802.3
Distance 10GBASE-SR	Jusqu'à 400 m	IEEE 802.3
Distance 40GBASE-SR4	Jusqu'à 150 m	IEEE 802.3
Distance 100GBASE-SR4	Jusqu'à 150 m	IEEE 802.3
Distance 40/100G SWDM4	Jusqu'à 150 m sur 2 fibres	IEEE 802.3
Connecteurs compatibles	LC, SC, MPO/MTP	ISO/IEC 60794
Température d'exploitation	-20 °C à +70 °C	IEC 60793
Température de stockage	-40 °C à +85 °C	IEC 60793
Applications typiques	Data centers, backbone campus, réseaux 40G/100G	Industrie

## ANNEXE

**Tableau n°1 - Câblage optique (fibre optique multimode 12 et 24 paires OM5)**

Immeubles	Nombre de niveaux	Position du rack de concentration	Observations
Tour	22	Sous-sol de la Tour	Tous les étages de la tour seront directement relié au point de concentration situé au sous-sol
Annexe	13	Data center au 6 <sup>ème</sup> étage du bâtiment Annexe	Tous les étages de l'annexes seront raccordés au niveau du rack qui sera posé dans le data center
COFEB	5	Sous-sol de la Tour	Tous les étages du COFEB seront directement raccordés au niveau du rack de concentration qui sera posé au sous-sol de la Tour
Salle de conférence	2	Sous-sol de la Tour	Les 2 niveaux de salle de conférence seront directement raccordés au niveau du rack de concentration qui sera posé au sous-sol de la Tour
Infirmierie	1	Sous-sol de la Tour	L'infirmierie sera directement raccordé au niveau du rack de concentration qui sera posé au sous-sol de la Tour
Imprimerie	3	Data center au 6 <sup>ème</sup> étage du bâtiment Annexe	L'imprimerie sera directement raccordé au niveau du rack de concentration qui sera posé au Data center au 6e étage du bâtiment Annexe

**ANNEXE 2 : Formulaire de décomposition de l'offre financière****(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière)**

Le montant devra inclure tous les coûts liés aux travaux.

Monnaie de l'offre : FCFA

Désignation	U	QTÉ	P.U	P.T
Fourniture de câbles en fibre optique de 12 paires multimodes OM5 entre le local technique de chaque étage de chaque immeuble fonctionnel du Siège de la BCEAO vers les armoires de concentration des bâtiments Tour et Annexe	Ens	1		
la fourniture de deux (02) armoires informatiques de brassage (rack) 42U pour les points de concentration au niveau des bâtiments Tour et Annexe	Ens	1		
la fourniture de quatre (4) câbles en fibre optique de 24 paires multimodes OM5 chacun entre les points de concentration des bâtiments Tour et Annexe	Ens	1		
la fourniture de câbles en fibre optique de 24 paires multimodes OM5 entre le point de concentration du bâtiment Tour et la salle VSAT	FF	1		
la fourniture de câbles en fibre optique de 24 paires multimodes OM5 entre le point de concentration du bâtiment Annexe et la salle VSAT	FF	1		
la fourniture de trois (3) câbles en fibre optique de 24 paires multimodes OM5 chacun entre le point de concentration du bâtiment Tour et le local technique de la Mezzanine de la Tour	FF	1		
la fourniture des huit (800) jarretières optiques multimodes OM5 LC-LC dont 400 de longueur 2 mètres, 200 de longueur 10 mètres, 100 de longueur 15 mètres et 100 de longueur 20 mètres	Ens	1		
la fourniture des tiroirs fibre optique rackables avec des embases LC pour chaque terminaison de câbles fibre optique	Ens	1		
Main d'œuvre pour la dépose des équipements à remplacer, la réalisation des travaux, les essais, les réglages, les raccordements et la mise en service des nouvelles installations	ff	1		
<b>TOTAL HT/HDD</b>				

---

**ANNEXE 1****LETTRE DE SOUMISSION**

Je soussigné (Nom, prénoms, qualité, adresse physique et adresse email)..... agissant au nom et pour le compte de .....(raison sociale, siège social, numéro de registre de commerce et ville d'immatriculation)

Et faisant élection de domicile (1).....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'Appel d'Offres pour la reprise du câblage fibre optique des immeubles fonctionnels du Siège de la BCEAO, après m'être rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'ampleur des prestations attendues.

1° - Me soumetts et m'engage à exécuter lesdites prestations conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres et ce, moyennant le prix global de (2).....

Cette offre s'entend Hors Taxes, Hors Droits de Douane et se décompose comme indiqué dans le cadre quantitatif estimatif ci-joint.

2° - Me soumetts et m'engage à accomplir les prestations de conception/réalisation dans un délai de ..... mois à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations du marché.

3° - Déclare expressément accepter toutes les clauses des pièces du dossier d'Appel d'offres.

4° - M'engage à maintenir le montant de mon offre pendant une période de 6 mois à dater du jour de la remise des offres.

A.....le.....

(Signature)

(1) - Adresse complète

(2) - Montant de l'offre en lettres et en chiffres

---